



FONDS INTERPROFESSIONNEL POUR  
LA RECHERCHE ET LE CONSEIL AGRICOLES

## FILIERE OIGNON



# SOMMAIRE

04 / Contexte

07 / Perspectives



# **Le FIRCA et La Filière Oignon**

## CONTEXTE

Le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA) ne gère à l'heure actuelle, pas de cotisation professionnelle en provenance de la Filière Oignon. Les cotisations destinées à être gérées et attribuées par le FIRCA proviendraient principalement de prélèvements aux guichets d'exportations et d'importations des ports d'Abidjan et de San Pedro. Si l'importance des importations d'oignon par les ports offre l'opportunité d'instaurer un tel prélèvement pour financer la recherche et le conseil dans la filière, l'absence d'une interprofession oignon agréée a empêché jusqu'en 2016 la mise en place d'un tel mécanisme.

En effet, pour pallier aux difficultés de la Filière Oignon, des acteurs ont exprimé depuis juin 2012, la volonté d'intégrer le FIRCA et de faire partie des filières cotisantes. Sur cette base, une convention a été signée en avril 2013 entre le Comité Ad' Hoc mis en place et le FIRCA pour un appui institutionnel, juridique et financier, afin d'aboutir à une interprofession et démarrer les cotisations professionnelles pour le développement de la filière.

Ainsi, de 2013 à 2019, plusieurs actions ont été initiées en faveur de l'Interprofession Oignon de Côte-d'Ivoire, l'IOCI, afin de la rendre professionnelle et de lui permettre de devenir une filière cotisante.





Il s'agit de :

- L'organisation d'un atelier de planification des activités de la Filière Oignon,
- L'appui en équipement informatique et communication du Secrétariat Exécutif de l'Interprofession Oignon,
- L'assistance juridique et la facilitation des Assemblées Générales constitutives de l'Interprofession Oignon,
- La formation du Comité Ad' Hoc au plaidoyer et à la négociation,
- L'élaboration du plan de développement de la filière (2014-2015),
- L'appui à l'organisation des Assemblées Générales (Pré AG et AGC),
- La réalisation de l'étude de faisabilité pour la mobilisation des cotisations professionnelles de la Filière Oignon,
- L'organisation de l'atelier de restitution de l'étude pour la mobilisation des cotisations professionnelles de la Filière Oignon,
- L'organisation de la réunion de concertation des acteurs de la Filière Oignon en vue du démarrage effectif de la cotisation professionnelle au FIRCA,
- L'appui au fonctionnement et au développement des activités de l'Interprofession Oignon de Côte d'Ivoire.



L'ensemble de ces actions ont permis à Interprofession Oignon de Côte-d'Ivoire (IOCI) d'obtenir sa reconnaissance officielle, à travers le décret N°2016-1018 du 30 novembre 2016.

Passée l'étape de la reconnaissance, le cap a été conjointement mis par le FIRCA et l'IOCI sur le processus devant aboutir au démarrage effectif de la cotisation professionnelle.

A cet effet, une réunion de concertation des commerçants et importateurs d'oignon a été organisée le 10 février 2017. Cette réunion a permis aux commerçants et importateurs d'oignons de réaffirmer leur engagement à cotiser au FIRCA. C'est dans cette dynamique que le FIRCA, outil de financement au service des filières agricoles,

a organisé une réunion de concertation avec les acteurs de la Filière Oignon, en présence des ministères techniques impliqués, le 21 mars 2017 dans ses locaux.

Des décisions concluantes issues de cette rencontre, est né le projet de décret portant institution d'une cotisation professionnelle sur l'oignon au profit du Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA), pour la période quadriennale 2018-2021.

Ce projet de décret a été soumis au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER). Son introduction en Conseil des Ministres et sa validation devraient ouvrir une nouvelle ère à la Filière Oignon en Côte d'Ivoire.





## PERSPECTIVES

Le FIRCA accompagnera au cours du dernier trimestre 2019 et durant l'année 2020 l'Interprofession Oignon pour son fonctionnement et l'élaboration du Plan d'Actions Annuel de Développement (PAAD).





FONDS INTERPROFESSIONNEL POUR  
LA RECHERCHE ET LE CONSEIL AGRICOLES

Cocody II Plateau, 7ème tranche-01 BP 3726 Abidjan 01

Site web: <http://www.firca.ci> - Email: [firca@firca.ci](mailto:firca@firca.ci)

Tel: 22 52 81 81/Fax: 22 52 81 87